

13 mai 2026



Algérie. Les autorités doivent libérer les journalistes détenus arbitrairement et respecter la liberté de la presse

Les autorités algériennes doivent libérer immédiatement et sans condition tous les journalistes détenus arbitrairement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, notamment Abdelwakil Blamm, Hassan Bouras et Christophe Gleizes, a déclaré Amnesty International mercredi 13 mai. Cet appel est lancé à la veille du procès d'Abdelwakil Blamm, prévu le 14 mai, pour de fausses accusations de terrorisme, tandis que les autorités algériennes utilisent le système pénal de manière abusive pour punir les voix critiques et indépendantes dans les médias.

Depuis novembre 2025, les autorités algériennes ont arbitrairement détenu, poursuivi ou condamné sept journalistes et professionnels des médias uniquement en raison de leur travail dans les médias ou parce qu'ils avaient exprimé leurs opinions. L'un d'entre eux a été condamné à une peine de prison, trois ont été déclarés coupables et ont bénéficié de peines avec sursis, tandis que trois autres se trouvent toujours en détention provisoire.

Cette vague répressive contraste fortement avec de récentes déclarations du gouvernement. Le 4 mai 2026, lors d'une [cérémonie](#) organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le ministre de la Communication, Zoheir Bouamama, a mis en avant les efforts déployés par le gouvernement pour garantir une liberté d'expression « loin de toute pression ou restriction ».

« Alors que de hauts responsables célèbrent la Journée mondiale de la liberté de la presse et s'engagent publiquement à faire respecter la liberté d'expression, la réalité pour les professionnel·le·s des médias formulant des critiques à l'égard des autorités est tout autre. Ils risquent de faire l'objet d'une arrestation, d'une détention arbitraire prolongée, de poursuites pour terrorisme et atteinte à la sécurité nationale, ainsi que d'interdictions de voyager, pour avoir simplement écrit des articles critiques ou communiqué avec d'autres journalistes et militant·e·s », a déclaré Diana Eltahawy, directrice régionale adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International.

« Les autorités algériennes doivent cesser d'utiliser le système judiciaire de manière arbitraire pour punir des journalistes au seul motif qu'ils font leur travail ou qu'ils expriment des opinions critiques ou controversées. Elles doivent immédiatement libérer les journalistes injustement détenus et leur permettre d'exprimer leurs opinions sans crainte de harcèlement. »

Abdelwakil Blamm, qui doit comparaître devant le tribunal de Dar El Beida, à Alger, le 14 mai, est accusé d'avoir « participé à une organisation terroriste », « diffusé de fausses informations » et « porté atteinte à l'unité nationale ». Il a passé plus de 16 mois en détention

provisoire arbitraire depuis son arrestation en décembre 2024. Pendant une semaine après son arrestation, les autorités ont refusé de fournir à sa famille des informations sur le sort qui lui avait été réservé et le lieu où il se trouvait, le soumettant ainsi à une disparition forcée.

Les forces de sécurité ont arrêté Abdelwakil Blamm dans le cadre d'une [répression plus large](#) contre un mouvement de protestation en ligne réclamant l'amélioration des conditions socio-économiques et la fin de la répression dans le pays. Les autorités le poursuivent pour avoir [exprimé son soutien](#) à ce mouvement sur sa page Facebook, qui compte 15 000 abonnés, et pour avoir communiqué en ligne avec d'autres militants et journalistes, notamment des personnes qualifiées de « terroristes » par les autorités algériennes.

Amnesty International a examiné le dossier et constaté que le parquet n'avait présenté aucun élément prouvant son implication dans des infractions reconnues par le droit international et les normes internationales. Par ailleurs, la procédure de désignation de personnes ou d'organisations comme « terroristes » en Algérie reste contraire au droit international relatif aux droits humains.

La répression contre les voix indépendantes a également visé Hassan Bouras, journaliste et ancien membre de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), organisation [dissoute](#), qui se trouve en détention provisoire arbitraire depuis le 12 avril 2026.

Hassan Bouras a été arrêté devant son domicile familial à El Bayadh, à 400 km au sud d'Alger, puis placé en détention sans pouvoir consulter d'avocat, sa famille n'ayant pas pu obtenir d'assistance dans ce domaine, en raison de contraintes financières et géographiques. Il souffre de problèmes cardiaques, de rhumatismes et d'asthme, problème qui s'est aggravé en prison où d'autres détenus fument.

Les autorités doivent veiller à ce qu'Hassan Bouras, qui a entamé une grève de la faim le 3 mai pour une durée indéterminée afin de protester contre sa détention arbitraire, ait accès à des soins de santé adéquats, dispensés dans le respect de l'éthique médicale, notamment des principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

Hassan Bouras a déjà été [détenu](#) et [condamné](#) à plusieurs reprises pour son travail de journaliste, le plus récemment en [novembre 2022](#).

D'autres membres de la presse, dont un journaliste étranger, ont fait l'objet de procès à caractère politique.

En décembre 2025, les autorités ont confirmé une condamnation à sept ans de prison contre le journaliste sportif français [Christophe Gleizes](#), après qu'il a couvert l'actualité d'un club de football de Tizi Ouzou et communiqué avec des personnalités locales du monde du football, notamment des personnes qualifiées de « terroristes » par les autorités algériennes en raison de leur affiliation avec le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie.

L'éditeur de presse et militant Abdelkrim Zeghileche fait l'objet de poursuites dans cinq affaires distinctes pour des chefs d'accusation sans fondement, notamment « offense au président » et « publication de contenu susceptible de nuire aux intérêts nationaux », sur la base de publications en ligne protégées par le droit à la liberté d'expression, comme un [message publié sur Facebook](#) le 6 décembre 2025 dans lequel il demandait la libération des prisonniers politiques. Il attend qu'une décision soit rendue le 19 mai dans le cadre du premier

de ces procès, qui s'est tenu le 5 mai, tandis que les audiences prévues les 6 et 7 mai ont été reportées respectivement aux 3 et 4 juin.

Dans une autre affaire, le 30 septembre 2025, les autorités l'ont condamné à une peine de prison avec sursis sans qu'il n'ait pu bénéficier de l'assistance d'un avocat, à la suite de la décision d'un procureur de le renvoyer devant un tribunal, immédiatement après un interrogatoire qui ne lui a pas permis d'avoir suffisamment de temps, de moyens et d'accès à l'information pour préparer sa défense.

Le 4 décembre 2025, le tribunal de Bir Mourad Raïs à Alger a condamné le journaliste Saad Bouakba à une peine de trois ans de prison avec sursis et à une amende pour « outrage et diffamation à l'encontre des symboles de l'État et de la Révolution » et « diffusion de fausses informations susceptibles de nuire à la sécurité et à l'ordre public », après l'avoir maintenu en détention provisoire de manière arbitraire pendant une semaine. Ce journaliste faisait déjà l'objet d'une interdiction de voyager et souffre d'une maladie chronique.

La condamnation de Saad Bouakba s'appuyait sur un [entretien](#) qu'il avait accordé à la chaîne en ligne [Vision TV news](#) le 20 novembre 2025, dans laquelle il évoquait des allégations de distribution illégale de fonds par Ahmed Ben Bella, premier président de l'Algérie. Son procès en appel doit s'ouvrir le 2 juin 2026.

Dans le cadre d'une nouvelle attaque contre les médias indépendants, le directeur de Vision TV a également été poursuivi en tant que complice et condamné à une peine d'un an de prison avec sursis, ainsi qu'à une amende. Le tribunal a aussi ordonné la fermeture de la chaîne et la saisie de son matériel. Après ces poursuites, la chaîne a cessé de diffuser du contenu.

« Les autorités invoquent des chefs d'accusation trop généraux et vagues tels que l'outrage aux « symboles nationaux » – ce qui porte atteinte au droit à la liberté d'expression – dans le but de réduire au silence toute opposition. L'outrage n'est pas une infraction reconnue par le droit international relatif aux droits humains et l'emprisonnement n'est jamais une sanction adaptée pour la diffamation », a déclaré Diana Eltahawy.

« Les autorités doivent cesser de se servir de la justice pénale pour faire taire les voix critiques. »

Le journaliste Mustapha Bendjama continue par ailleurs à être harcelé par les autorités. Dans deux affaires distinctes, en février et mars 2026, les tribunaux ont prononcé contre lui des peines de prison avec sursis en raison de son travail journalistique et de publications critiques sur les réseaux sociaux, notamment concernant la détention d'Abdelwakil Blamm. Bien qu'un tribunal ait levé son interdiction de voyager, en vigueur depuis quatre ans, en mars 2026, la police des frontières l'a empêché d'effectuer un déplacement le 16 avril 2026. Le 21 avril 2026, la police l'a brièvement arrêté et a ouvert une enquête préliminaire contre lui après l'avoir interrogé sur ses sources, en relation avec la couverture qu'il avait accordée à la mort d'un homme tué par balle par la police en 2020.